

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 2 mars 2021 à 19h40 à huis clos. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2021**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Autorisation de signature pour le projet de piste de patins à roues alignées
  - b) Octroi de contrat pour les plans de rénovation du Pavillon des loisirs
  - c) Demande à la Fabrique pour l'installation de la bibliothèque municipale dans la sacristie
  - d) Octroi de contrat pour les documents d'appel d'offres du projet de piste de patins à roues alignées
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Appui à la résolution 12114-0202 de la municipalité de Venise-en-Québec sur le règlement de tarification de la municipalité d'Henryville concernant l'entraide incendie
  - b) Adoption du rapport annuel d'activités de l'An 3 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu
  - c) Octroi de contrat à Stelem Inc. pour la réparation de 3 bornes-fontaines
  - d) Octroi de contrat à Aqua Data pour l'inspection des bornes-fontaines pour 5 ans
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Adoption du règlement 510 relatif à la taxation du contribuable bénéficiaire des travaux d'empierrement du fossé du rang Ste-Marie en bordure du lot 4 7776 689
  - b) Adoption du règlement 511 relatif à la taxation des contributions bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 56, 61 et 63 de la Rivière du Sud
  - c) Avis de motion et présentation du règlement 512 relatif à la taxation des contributions bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 38
  - d) Demande à la MRC pour le nettoyage de la branche 4 du cours d'eau Labonté
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Autorisation de dépense pour l'achat d'un épandeur à sel pour la voirie
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Octroi de contrat à Raymond Chabot Grant Thornton pour audit financier
  - b) Inscription à la formation sur les élections municipales par l'ADMQ : 225.00\$ plus taxes
10. **VARIA**
  - a) Concours de structure de neige – prolongement jusqu'au 8 mars 2021

- b) Nouvel horaire de parution des éditions de l'Informateur Sébastinois
- c) Dépôt du bilan d'eau potable 2020

11. **COURRIER**

- a) Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- b) Sureté du Québec : Remerciement aux propriétaires terriens

12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_**

1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2021-03-035** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 19h40. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2021-03-036** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2021.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2021-03-037** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 février 2021. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**COMPTES COURANTS**

**\*\*\* AU 2 MARS 2021 \*\*\***

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF. 2 AU 141 DÉC. 2020	6 737,89
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	SERV.PROF. 21 DÉC. AU 27 JANV	1 883,29
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTO	IMMATRICULATION VÉHICULES 2021	2 897,39
DÉPARTEMENT TI INC.	SUPPORT FÉVRIER 2021	146,60
A.D.M.Q.	COURS 6 - FISCALITÉ	458,75
A.D.M.Q.	RENOUVELLEMENT & ASSURANCES 2021	959,13
BÉRUBÉ & ASSOC. AVOCATS	HONOR.PROF.COUR MUNICIPALE	905,43
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRES	212,72
L'HOMME ET FILS INC.	EAU	11,38
LONGPRÉ, JESSICA	SUBV. ACT.DANSE CHLOÉ	21,00
L'HOMME ET FILS INC.	CARTES SAINT-VALENTIN	58,64
L'HOMME ET FILS INC.	SÉBASTINOIS FÉVRIER	58,64

DESJARDINS SERVICES DE C	ÉDITIONS FD - FEUILLES PERF.	167,73
L'HOMME ET FILS INC.	CARTE CADEAU STRUCTURE NEIGE	40,00
PAPETERIE COWANSVILLE IN	FOURNITURE DE BUREAU	166,63
REVENU QUÉBEC	AJUST. DROIT IMMA. LOISIRS + COTISATION	791,42
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC	INTÉRÊTS EMPRUNT AUTOPOMPE	282,75
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
RÉGIE INTER. INCENDIE MSG-SBI	SERV.TPI 27 DÉC AU 20 FÉV 21	1 018,34
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC	ENTRAIDE 20210126	1 361,21
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	CRÉDIT FACTURE 34 ESSENCE	- 50,00
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	CRÉDIT FACTURE 68 PINCE	- 34,58
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	ENTRAIDE 20210126	1 032,28
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>		
GARAGE YVES ST-LAURENT	CHANGEMENT HUILE/POMPE EAU	438,67
TRAFIC INNOVATION INC	RÉP. PANNEAU SOLAIRE	267,39
ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	FILTRE AIR TRACTEUR	54,45
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
L'HOMME ET FILS INC.	RANGE-BOTTES + PELLE	41,92
	<b>TOTAL</b>	<b>19 929,07</b>

**2021-03-038** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 19 929,07\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

SALAIRE DES ÉLUS	MARS 2021	3 356,55
SALAIRE DES EMPLOYÉS	admin, voirie et parc - février 2020	7 611,92
SALAIRE DES POMPIERS	JANVIER-FÉVRIER 2020	1 528,36
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU - FÉVRIER 2021	150,90
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	132,00
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION FÉV. 2021	1 944,79
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR-COLLECTIVE FÉV-MARS 2021	2 515,69
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE/BIBLIOTHÈQUE	512,04
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	338,41
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 886,07
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	79,97
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS FÉVRIER 2021	3 479,56
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS FÉVRIER 2021	1 185,32
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES FÉVRIER 2021	250,00
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE	849,56
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE	641,82
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	DIESEL TRACTEURS	377,67
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.E.P.H.V.	QP MARS 2021	-45 342,00
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP ADMIN MARS	47 126,95
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP DIGUES \$ STATIONS POMPAGE	20 714,95
MRC DU HAUT-RICHELIEU	FRAIS	4,35
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR MARS 2021	6 605,55
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27

5. LOISIRS ET CULTURE

## A) AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROJET DE PISTE DE PATINS À ROUES ALIGNÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a demandé à la MRC du Haut-Richelieu une aide financière de 50 000 \$ pour le projet de piste de patins à roues alignées et que celle-ci a été acceptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le 10 février 2021;

**2021-03-039** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la direction générale par intérim par à signer le protocole d'entente avec la MRC du Haut-Richelieu. ADOPTÉE.

## B) OCTROI DE CONTRAT POUR LES PLANS DE RÉNOVATION DU PAVILLON DES LOISIRS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désire effectuer des travaux au Pavillon des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé à HDDesign une offre service pour ces travaux;

**2021-03-040** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat pour l'élaboration des plans de rénovation du Pavillon des loisirs à HDDesign au montant de 2 200,00\$. ADOPTÉE.

## C) DEMANDE À LA FABRIQUE POUR L'INSTALLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LA SACRISTIE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désire déménager sa bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la Fabrique de Saint-Sébastien et du Diocèse de Saint-Hyacinthe;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** étude préliminaire doit être effectuée par un ingénieur pour confirmer la solidité du plancher de la sacristie avant d'entreprendre des travaux ;

**2021-03-041** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil demande à la Fabrique de Saint-Sébastien l'autorisation d'installer la bibliothèque municipale dans la sacristie ainsi que leurs conditions;

**QUE** le conseil demande à la Fabrique de Saint-Sébastien de communiquer avec le Diocèse de Saint-Hyacinthe afin d'avoir l'autorisation d'installer la bibliothèque municipale dans la sacristie ainsi que leurs conditions; ADOPTÉE.

## D) OCTROI DE CONTRAT POUR LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DU PROJET DE PISTE DE PATINS À ROUES ALIGNÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désire paver le sentier du Parc de l'Amitié;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé à Contact Cité une offre de service pour l'élaboration des documents d'appel d'offres;

**2021-03-042** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat pour l'élaboration des documents d'appel d'offres à Contact Cité au montant de 3 375,00\$ plus taxes. ADOPTÉE.

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) APPUI À LA RÉOLUTION 12114-0202 DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE CONCERNANT L'ENTRAIDE INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Venise-en-Québec a fait parvenir aux municipalités de la MRC du Haut-Richelieu une copie de leur résolution 12114-0202 adoptée en séance de février concernant la tarification du Service de sécurité incendie de la municipalité d'Henryville;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Venise-en-Québec mentionne que ces tarifs sont irraisonnables et qu'elle considère cela comme une embuche à la relation d'entraide entre Henryville et Venise-en-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la municipalité de Saint-Sébastien sont tous du même avis;

**2021-03-043** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien appuie en totalité la résolution 12114-0202 de la municipalité de Venise-en-Québec;

**QUE** cette résolution soit envoyée aux municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. ADOPTÉE.

### B) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 3 DE LA MUNICIPALITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance dudit rapport ;

## **EN CONSÉQUENCE :**

**2021-03-044** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité

incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. ADOPTÉE.

C) OCTROI DE CONTRAT À STELEM INC. POUR LA RÉPARATION DE 3 BORNES-FONTAINES

**2021-02-045** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat pour la réparation et restauration complète de 3 bornes-fontaines à Stelem Inc. au montant de 1 250.00\$, taxes et pièces en sus. ADOPTÉE.

D) OCTROI DE CONTRAT À AQUA DATA POUR L'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES POUR 5 ANS

**2021-02-046** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'inspection des bornes-fontaines à Aqua Data pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. ADOPTÉE.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 510 RELATIF À LA TAXATION DU CONTRIBUABLE BÉNÉFICIAIRE DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DU FOSSÉ DU RANG STE-MARIE EN BORDURE DU LOT 4 776 689

**2021-03-047** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 510 relatif à la taxation du contribuable bénéficiaire des travaux d'empierrement du fossé du rang Ste-Marie en bordure du lot 4 776 689, soit adopté comme ci-après mentionné. ADOPTÉE.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**RÈGLEMENT 510**

**RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DU CONTRIBUABLE BÉNÉFICIAIRE  
DANS DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DU FOSSÉ DU RANG STE-MARIE EN  
BORDURE DU LOT 4 776 689**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement des factures;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à cet effet à la séance régulière du 2 février 2021, par le conseiller Mark Handschin;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien impose une taxe, selon les dépenses encourues, au propriétaire pour l'empierrement de protection du talus du fossé en bordure de sa propriété tel qu'autorisé par l'inspecteur de la municipalité :

<b>Matricule</b>	<b>Lot</b>	<b>Total</b>
3402 87 1342	4 776 689	7 455.42\$
<b>TOTAL :</b>		<b>7 455.42\$</b>

### **ARTICLE 2**

Ce compte sera payable dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte. Le taux d'intérêts annuel pour tout retard de paiement sera de 8%. Il sera prélevé 2.00\$ pour tout envoi d'avis de rappel pour taxes impayées.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

\_\_\_\_\_  
Martin Thibert,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Joance Martin,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière  
par intérim

Avis de motion le 2 février 2021  
Adopté le 2 mars 2021  
Avis public affiché le

### **B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 511 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUTIONS BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 56, 61 ET 63 DE LA RIVIÈRE DU SUD**

**2021-03-048** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 511 relatif à la taxation des contributions bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 56, 61 et 63 de la Rivière du Sud, soit adopté comme ci-après mentionné. **ADOPTÉE.**

### **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

#### **RÈGLEMENT 511**

#### **RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 56, 61 et 63 DE LA RIVIÈRE DU SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 56, 61 et 63 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF2000395, Branches 56, 61 et 63 de la Rivière du Sud, au montant de 28 804.19\$

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 2 février 2021, par le conseiller Jean-Charles Fournier;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

### ARTICLE 1 – TAXATION

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 28 804.19\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux de nettoyage et d'entretien des branches 56, 61 et 63 de la Rivière du Sud, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant des branches 56, 61 et 63 de la Rivière du Sud tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

#### Branches 56, 61 de 0+550 à 1+715 de la Rivière du Sud

<u>Matricule</u>	<u>Hectares</u>	<u>Total</u>
3096-96-8163	0,066	7,70 \$
3196-33-3305	0,004	0,47 \$
3196-69-9706	8,115	946,16 \$
3196-76-9811	10,317	1 202,90 \$
3197-51-5197	21,412	2 496,51 \$
3198-27-2509	8,642	1 007,60 \$
3198-44-4476	41,117	4 793,99 \$
3198-52-9371	18,180	2 119,68 \$
3198-60-2435	54,495	6 353,78 \$
3198-87-2324	0,386	45,01 \$
3198-96-0885	0,082	9,56 \$
3198-96-2871	0,082	9,56 \$
3198-96-5653	0,167	19,47 \$
3298-05-1187	0,175	20,40 \$
3298-05-3181	0,147	17,14 \$
3298-05-7465	0,365	42,56 \$
3298-14-1681	0,407	47,45 \$
3298-14-8987	0,244	28,45 \$
3298-15-1646	0,102	11,89 \$
3298-15-2821	0,104	12,13 \$
3298-24-2876	0,090	10,49 \$
3298-30-8621	0,300	34,98 \$
3298-30-9471	0,200	23,32 \$
3298-32-9886	0,244	28,45 \$
3298-33-9663	0,087	10,14 \$
3298-41-0506	0,095	11,08 \$
3298-41-1235	0,110	12,83 \$
3298-41-1466	0,129	15,04 \$
3298-41-6928	0,169	19,70 \$
3298-41-7956	0,153	17,84 \$
3298-41-8384	0,172	20,05 \$
3298-42-1806	0,205	23,90 \$
3298-42-2063	0,164	19,12 \$
3298-42-2741	0,079	9,21 \$
3298-42-8613	0,167	19,47 \$
3298-43-2710	0,123	14,34 \$
3298-43-3035	0,127	14,81 \$
3298-51-2238	0,170	19,82 \$



3298-51-2676	0,041	4,78 \$
3298-51-2895	0,085	9,91 \$
3298-51-8829	0,177	20,64 \$
3298-51-9170	0,412	48,04 \$
3298-52-2417	0,033	3,85 \$
3298-52-6412	0,015	1,75 \$
3298-52-9112	0,067	7,81 \$
3298-62-2111	0,070	8,16 \$
3397-24-8276	29,360	3 423,19 \$
3398-20-5809	2,278	265,60 \$

---

**TOTAL :** **199,931** **23 310.72\$**

**Branche 61 de 0+000 à 0+550 de la Rivière du Sud**

<b>Matricule</b>	<b>Hectares</b>	<b>Total</b>
3096-96-8163	0,066	1,32 \$
3196-33-3305	0,004	0,08 \$
3196-69-9706	8,115	161,89 \$
3196-76-9811	10,317	205,82 \$
3197-51-5197	21,412	427,17 \$
3198-27-2509	8,642	172,41 \$
3198-44-4476	41,117	820,29 \$
3198-52-9371	18,180	362,69 \$
3198-60-2435	54,495	1 087,18 \$
3198-87-2324	0,386	7,70 \$
3198-96-0885	0,082	1,64 \$
3198-96-2871	0,082	1,64 \$
3198-96-5653	0,167	3,33 \$
3298-05-1187	0,175	3,49 \$
3298-05-3181	0,147	2,93 \$
3298-05-7465	0,365	7,28 \$
3298-14-1681	0,407	8,12 \$
3298-14-8987	0,244	4,87 \$
3298-15-1646	0,102	2,03 \$
3298-15-2821	0,104	2,07 \$
3298-24-2876	0,090	1,80 \$
3298-30-8621	0,300	5,99 \$
3298-30-9471	0,200	3,99 \$
3298-32-9886	0,244	4,87 \$
3298-33-9663	0,087	1,74 \$
3298-41-0506	0,095	1,90 \$
3298-41-1235	0,110	2,19 \$
3298-41-1466	0,129	2,57 \$
3298-41-6928	0,169	3,37 \$
3298-41-7956	0,153	3,05 \$
3298-41-8384	0,172	3,43 \$
3298-42-1806	0,205	4,09 \$
3298-42-2063	0,164	3,27 \$
3298-42-2741	0,079	1,58 \$
3298-42-8613	0,167	3,33 \$
3298-43-2710	0,123	2,45 \$
3298-43-3035	0,127	2,53 \$
3298-51-2238	0,170	3,39 \$

3298-51-2676	0,041	0,82 \$
3298-51-2895	0,085	1,70 \$
3298-51-8829	0,177	3,53 \$
3298-51-9170	0,412	8,22 \$
3298-52-2417	0,033	0,66 \$
3298-52-6412	0,015	0,30 \$
3298-52-9112	0,067	1,34 \$
3298-62-2111	0,070	1,40 \$
3397-24-8276	29,360	585,73 \$
3398-20-5809	2,278	45,45 \$

---

**TOTAL :** **199,931** **3 988.64\$**

**Branche 63 de 0+000 à 1+347 de la Rivière du Sud**

<b>Matricule</b>	<b>Hectares</b>	<b>Total</b>
3196-33-3305	4,357	849,59 \$
3196-70-2273	3,360	655,24 \$

---

**TOTAL :** **7.718** **1 504.83\$**

**ARTICLE 2 – PAIEMENT ET INTÉRÊTS**

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt annuel est fixé à 8%.

**ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Joance Martin  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion et présentation le 2 février 2021  
Adoption du règlement le 2 mars 2021  
Avis public affiché le

**C) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 512 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUTIONS BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 38**

Avis de motion est donné par la conseillère Édith Lamoureux et le projet de règlement 512 relatif à la taxation des contributions bénéficiaires dans les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 38, est présenté et déposé.

Le conseil a décidé que les montants en bas de 10\$ seront assumés par la municipalité.

**D) DEMANDE À LA MRC POUR LE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU LABONTÉ**

**2021-03-049** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans la branche 4 du cours d'eau Labonté;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés;

**QUE** la directrice générale par intérim soit invitée à la réunion des intéressés. **ADOPTÉE.**

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN ÉPANDEUR À SEL POUR LA VOIRIE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a reçu cinq soumissions pour l'achat d'un nouvel épandeur à sel;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'achat d'un épandeur à sel auprès de JLD-Laguë au montant de 1 838.45\$, mais que celui-ci n'est pas efficace pour les besoins de la voirie;

**2021-03-050** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil autorise la dépense de 3 800.00\$ plus taxes auprès de l'entreprise Léo Lord pour un épandeur à sel;

**QUE** le conseil accepte de payer à JLD-Laguë un montant de 351.99\$ soit une partie du temps, le transport et les pièces utilisées pour l'installation de la saleuse non adéquate. **ADOPTÉE.**

## 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) OCTROI DE CONTRAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR AUDIT FINANCIER

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a reçu l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers 2020 au montant de 9 000.00\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien est satisfaite des services de Raymond Chabot Grant Thornton;

**2021-03-051** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 9 000.00\$, taxes en sus. **ADOPTÉE.**

B) INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES PAR L'ADMQ : 225.00\$ PLUS TAXES

**CONSIDÉRANT QUE** les prochaines élections générales municipales auront lieu le 7 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre une formation sur les élections municipales au montant de 225.00\$ plus taxes pour les membres;

**2021-03-052** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une dépense au montant de 225.00\$ plus taxes soit autorisée pour l'inscription de la directrice générale par intérim, Madame Joance Martin, à la formation offerte par l'ADMQ

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim à s'inscrire à une formation sur la gestion des ressources humaines. **ADOPTÉE.**

## 10. VARIA

### A) CONCOURS DE STRUCTURE DE NEIGE

**La directrice générale par intérim informe qu'un concours de structure de neige sera en vigueur jusqu'au 8 mars 2021. Tous les renseignements sont disponibles sur la page Facebook du Groupe citoyens St-Sébastien.**

### B) NOUVELLE HORAIRE DE PARUTION DES ÉDITIONS DE L'INFORMATEUR SÉBASTINOIS

**Le maire mentionne que les parutions de l'Informateur Sébastinois ne se feront plus à chaque mois, mais aux 3 mois. Avec les réseaux sociaux et Internet, il est plus facile de rejoindre les gens et de leur transmettre de l'information instantanément donc la nécessité de produire un journal mensuel devient moins grande. Également, au point de vue écologique, ce sera plus vert.**

### C) DÉPÔT DU BILAN D'EAU POTABLE 2020

**La directrice générale par intérim mentionne que le bilan d'eau potable 2020 pour la municipalité de Saint-Sébastien est disponible au bureau municipal.**

## 11. COURRIER

- JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA COVID-19

**Le Gouvernement a déclaré le 11 mars comme journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19. Des événements auront lieux un peu partout au Québec.**

- SURETÉ DU QUÉBEC : REMERCIEMENT AUX PROPRIÉTAIRES TERRIENS

**La MRC du Haut-Richelieu tient à remercier les propriétaires qui ont permis aux motoneiges et aux véhicules tout-terrains d'emprunter les sentiers sur leurs propriétés pour la saison hivernale 2021. La MRC a également demandé à la SQ d'être plus présente sur lesdits sentiers. La municipalité rappelle aux usagers de respecter les tracés sur les terrains afin que nous puissions continuer de profiter de ces passages lors des prochaines saisons.**

## 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**La directrice générale par intérim mentionne n'avoir reçu aucune question pour les élus.**

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2021-03-053** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h00. ADOPTÉE.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Joance Martin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par  
intérim